



Le projet de création Radio-Québec

Notes pour une allocution de

Daniel Turp

Député de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec

Porte-parole du Parti Québécois en matière de réforme des institutions démocratiques

devant les membres du Cercle de musicologie de l'Université de Montréal



Montréal
7 avril 2008

L'allocution lue fait foi

Le présent document est affiché sur le site : danielturp.org

Pour tout commentaire: dturp-merc@assnat.qc.ca

Monsieur le doyen Boucher, que je vous remercie de m'honorer par votre présence,
Madame la présidente du Cercle de musicologie, chère Marie-Hélène Benoît Otis,
Chers, chères collègues,
Mesdames et messieurs,

Je suis reconnaissant au Cercle de musicologie de l'Université de Montréal de m'offrir aujourd'hui une tribune pour présenter le projet de création de Radio-Québec. Je tiens également à remercier le Centre pour l'appui qu'il a donné à ce projet dans une lettre du 23 janvier dernier¹

Je suis heureux de me retrouver ici à la Faculté de musique de l'Université de Montréal dont je suis, en ma qualité de député de Mercier, un partenaire puisque je soutiens la série *Sonnez les matines !* qui se déroule dans ma magnifique chapelle Saint-Louis de l'Église Saint-Jean-Baptiste située dans ma circonscription. J'assistais d'ailleurs ce matin même au concert « de bonheur », à 7 h 30, que donnait l'initiatrice et l'idéatrice de cette série, la professeure Lise Daoust, qui nous offrait des *Regards sur Bach et son temps*. Je suis par ailleurs très heureux de me retrouver dans une faculté qui deviendra bientôt « ma faculté » car j'ai le plaisir de vous annoncer que j'entends m'inscrire au nouveau programme *Musique, art et société* que vient de créer la faculté...et devenir un étudiant en musique!

Le 14 août 2007, je joignais ma voix aux personnes qui dénonçaient depuis quelques années, et en particulier les groupes et personnes qui avaient répondu à l'appel du Mouvement pour une radio culturelle au Canada², le changement de vocation de la chaîne culturelle de Radio-Canada et son remplacement par une chaîne dénommée Espace musique³. Après une analyse et une réflexion sur l'évolution de la programmation de la radio d'État⁴, je constatais la dérive d'Espace musique et le choix de Radio-Canada pour le divertissement (I) et proposais la création d'une Radio-Québec et d'un authentique espace pour la culture (II).

I- La dérive d'Espace musique ou le choix du divertissement

Pour transformer la chaîne culturelle en un Espace-musique, les alchimistes de la radio canadienne avaient supprimé de la grille-horaire toutes les émissions relatives à la « culture » et privé ainsi les auditeurs de théâtre radiophonique, d'émissions littéraires et de débats philosophiques qui donnaient à nos dramaturges, écrivains et intellectuels une tribune pour leurs œuvres et leurs idées.

¹ La lettre du Cercle de musicologie est affichée dans la rubrique Mouvement Radio-Québec de mon site électronique accessible à l'adresse http://www.danielturp.org/pdf_accueil/Radio-Quebec-lettre-CMM-Turp_2008-01-23.pdf.

² Initié par le professeur Jean Portugais, le Mouvement pour une radio culturelle au Canada lançait à l'automne 2004 une pétition, publiait un argumentaire et présentait une plainte au Conseil de radio-télévision canadienne (CRTC) dont les textes sont accessibles sur son site électronique à l'adresse www.radioculture.tk.

³ Daniel TURP, « En réponse à la dérive d'Espace-musique, « Pour la création d'une Radio-Québec culturelle et musicale », *La Presse*, 14 août 2007, p. A-17 et « En réponse au choix du divertissement à Espace-musique- De l'espace pour la culture dans une nouvelle Radio-Québec », *Le Soleil*, 28 août 2007 [<http://www.cyberpresse.ca/article/20070828/cpsoleil/70828064/5287/cpopinions>]. Cette intervention a été commentée par Philippe RENAULT, « Pour une radio publique québécoise », *Journal de Montréal*, 15 août 2007, p. 84 et Paul CAUCHON, « Espace-musique soulève toujours la controverse », *Le Devoir*, 16 août 2007, p. B-8 et suivie deux jours plus tard par une critique virulente de Michel SEYMOUR, « De la chaîne culturelle à l'inculture déchaînée », *Le Devoir*, 16 août 2007, p. A-6.

⁴ Cette réflexion a été enrichie par un article de Jean BOIVIN, « Les musiques classique, contemporaine et moderne la larguées par la radio publique : le cas d'Espace-musique », *Circuits- Musiques contemporaines*, volume 16, n° 3, 2006, p. [http://www.revuecircuit.ca/articles/16_3/10-les-musiques-classique-moderne.php]

Non seulement le nouvel Espace-musique est-il devenu une chaîne exclusivement musicale, il s'est donné comme vocation d'être la chaîne de la « diversité musicale ». Ce virage de la diversité aura eu comme résultat l'élimination totale des émissions consacrées à la musique contemporaine et la diminution du nombre d'émissions consacrées à la musique classique et, et corollairement l'augmentation du nombre d'émissions présentant de la chanson et les musiques du monde. Un examen de la grille horaire d'Espace-musique de l'année 2006-2007 permettait de constater que seul 20,8 % des émissions étaient consacrées à la musique classique (35 heures sur 168)⁵. En raison de l'élimination du remplacement de l'émission matinale de musique classique par un rendez-vous éclectique tous les matins de la semaine et d'autres changements à la grille horaire pour l'année 2007-2008, la place de la musique classique dans la programmation de l'année 2007-2008 accusait une autre diminution et se situe dorénavant à 18,7 %⁶. Seules cinq émissions de musique classique sont maintenant diffusées sur Espace-musique, à savoir *Concerts classiques* de Mario Paquet (mardi au jeudi de 20 h à 22 h), *Réveil classique* de Michel Keable (samedi et dimanche de 6 h à 10 h), *Musique Classique* d'Edgar Fruitier (samedi 10 h à 13 h 30), *Musique classique-opéra* de Sylvia L'Écuyer (samedi de 13 h 30 à 17 h 30) et *Musique classique* (Alain Lefèvre) (dimanche de 10 h à 12 h)⁷. Depuis septembre 2007, Espace-musique offre par ailleurs un Espace-classique présenté comme étant la webradio d'Espace musique qui diffuse de la musique en continu et qui présente des concerts exclusifs sur le web⁸.

En réalité, le choix de la diversité musicale pour Espace-musique a eu comme résultat la diminution de l'offre de musique classique à la radio dans son ensemble et donc la réduction de la diversité des expressions musicales à la radio. Au Québec, l'offre de musique classique est limitée aux émissions en nombre de plus en plus réduit d'Espace musique consacrées à la musique classique et à la programmation musicale de Radio-Classique (CJPX-Montréal et CJSQ-Québec) et de Couleur-FM (CHLX-Gatineau) ainsi qu'à une proportion de la programmation de Radio-Ville Marie qui diffuse à Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Victoriaville et des émissions particulières, comme *Continuo* de Denis Grenier sur les ondes de CKRL à Québec et *Classique Actuel* de Christophe Huss et Michel Dumais sur les ondes de CIBL.

En réduisant la part de la musique classique dans sa grille horaire, Radio-Canada aura également créé des dommages collatéraux pour le milieu de la musique classique au Québec. Ainsi, les enregistrements, captations et productions de concerts par Espace-musique sont de moins en moins nombreux, comme en fait foi la réduction significative de tels enregistrements, captations et productions de la chaîne musicale durant les nombreux festivals du Québec et la diminution anticipée des enregistrements pour la saison musicale 2007-2008.

Et on ne peut s'empêcher d'évoquer l'identité des personnes qui ont été sacrifiées sur l'autel de la diversité musicale. Le licenciement de Johanne Laurendeau, antérieur à la création d'Espace musique, et celui, depuis la création de la nouvelle chaîne, d'animateurs compétents et appréciés comme Gilles Dupuis, Michel Ferland et Francine Moreau, sans parler du spécialiste de l'art lyrique George Nicholson⁹,

⁵ Cette proportion augmente à 32,4% si l'on inclut la musique classique diffusée sur Espace-musique par l'intermédiaire de la chaîne Galaxie entre trois heures (ou quatre heures la fin de semaine) et six heures le matin.

⁶ Cette proportion augmente à 22,3% si l'on inclut la musique classique diffusée sur Espace-musique par l'intermédiaire de la chaîne Galaxie entre quatre heures et six heures le matin les vendredi, samedi et dimanche.

⁷ L'émission *Réveil classique* de Carole Trahan a été maintenue pour une partie du réseau de Radio-Canada au Québec, excluant Montréal, la Mauricie et l'Estrie.

⁸ Cet Espace classique, dont la programmation a été pensée par Françoise Davoine, est accessible à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/radio2/classique/index.shtml?avecWebRadio=1>. Pour un commentaire sur cet Espace classique, voir Richard BOISVERT, « Le classique à l'avant-garde », *Le Soleil*, 10 septembre 2007, p. AS 3;

⁹ Au sujet de ce congédiement, voir Frédérique DOYON, « Georges Nicholson quitte l'antenne de Radio-Canada », *Le Devoir* 13 juillet, p. et « À défaut d'un micro, Nicholson prend la plume », *Le Devoir*, 14-15 juillet 2007. Le

ne peut passer sous silence. Et on ne saurait non plus se priver du droit de critiquer le critère du « vedettariat culturel », voire de la « notoriété télévisuelle » dans le choix de certains nouveaux animateurs d'Espace-musique dont les compétences musicales ne sont guère évidentes.

Amorcée en 1994 et poursuivie après le lock-out de 2002, la transformation de la chaîne culturelle en un Espace-musique aurait été dictée par la volonté d'augmenter la cote d'écoute de la radio FM de Radio-Canada. Dans une lettre du 17 mars 2005, la directrice générale des ressources et de la planification stratégique de la radio française rappelait que « la radio publique devait et doit toujours préserver l'équilibre entre son caractère distinct et unique dans le paysage radiophonique et l'obtention d'une écoute raisonnable de l'auditoire susceptible de justifier les importants investissements publics dans cette radio ». Mais qu'en est-il au juste de cette écoute « raisonnable » depuis l'entrée en ondes d'Espace musique. L'information colligée dans le tableau ci-après, qui provient des données de base de la radio fournies par Sondages BBM, démontrent que les cotes d'écoute n'ont pas augmenté véritablement à Montréal et que le nombre d'auditeurs d'Espace-musique dans la métropole est stable, voire en régression, depuis l'entrée en ondes d'Espace-musique à l'automne 2004¹⁰

TABLEAU SUR LES COTES D'ÉCOUTE D'ESPACE MUSIQUE¹¹ (2004-2007)

Sondage	Dates du sondage	Station CBFX Montréal Part* (Ctrl**) (F) : Auditoire francophone (A)- Auditoire anglophone	Station CBVX Québec Part* (Ctrl**)
S3 (Été 2007)	2-15 juillet 30 juillet-26 août 2007	1,8 % (131 000) (F) 0,2 % (9 500) (A) Total : 140 500	4,1 (51 300)
S2 (Printemps 2007)	16 avril-10 juin 2007	1,7 % (109 300) (F) 0,2 % (11 900) (A) Total : 121 200	6,2 % (61 300)
S1 (Hiver 2007)	8 janvier-4 mars 2007	1,7 % (123 400) (F) 0,6% (13 900) (A) Total : 137 300	4,3 % (48 600)
S4 (Automne 2006)	4 septembre- 29 octobre 2006	1,5 % (112 100) (F) 0,3 % (10 300) (A) Total : 122 400	5,5 % (61 900)
S3 (Été 2006)	3-16 juillet 31 juillet-27 août 2006	2,7 % (143 000) (F) 0,4% (9 300) (A) Total : 152 300	5,1 % (56 300)
S2 (Printemps 2006)	17 avril-11 juin 2006	2,3 % (143 000) (F) 0,2 % (8 200) (A) Total : 151 200	3,8 % (51 200)

congédiement de Georges Nicholson a donné lieu à plusieurs éditoriaux et commentaires : Gilles TREMBLAY, « Appauvrissement culturel », *Le Devoir*, 17 juillet 2007; Richard BOISVERT, « Ma radio perd son âme », *Le Soleil*, 30 juillet 2007, p ; Louise FORAND-SAMSON, « Un crime, une trahison ! », *Le Soleil*, 31 juillet 2007, p. ; Luc GAGNON, « Georges Nicholson quitte l'antenne de Radio-Canada », *Le Devoir*, 4-5 août 2007; Lorraine VAILLANCOURT, « Merci, Georges Nicholson », *Le Devoir*, 8 août 2007.

¹⁰ Les cotes d'écoute pour l'automne 2007 (3 septembre- 28 octobre 2007) étaient rendus publics par BBM et révélaient une augmentation de la cote à 3,6% (202 000) (F) et 0,6 (11 200) (A) (Total : 213 400) pour CBFX Montréal et une diminution de la cote à 3,2% (44 800) pour CBVX à Québec. Voir à ce sujet Paul CAUCHON, « Radio- Radio-Canada remporte la bataille des BBM d'automne », *Le Devoir*, 4 décembre 2007, p. B-8 et Paul JOURNET, « BBM Radio- Radio-Canada domine, Énergie chute », *La Presse*, 4 décembre 2007, p. AS 1 et 4.

¹¹ Les données de ce tableau sont tirées des rapports sur les données de base pour la radio accessibles à l'adresse http://www.bbm.ca/fr/radio_statistiques.html.

S1 (Hiver 2006)	9 janvier-5 mars 2006	2,2 % (139 400) (F) 0,2% (9 000) (A) Total : 148 400	3,4 % (44 600)
S4 (Automne 2005)	5 septembre- 10 octobre 2005	1,7 % (124 900) (F) 0,5% (11 500) (A) Total : 136 400	3,1 % (47 400)
S3 (Été 2005)	4-17 juillet 1 ^{er} -14 août 2005	2,2 % (119 800) (F) 0,3 % (7 100) (A) Total : 126 900	3,6 % (46 800)
S2 (Printemps 2005)	2 mai-26 juin 2005	1,8 % (112 700) 0,6 % (10 800) Total : 123 500	Aucune donnée disponible
S1 (Hiver 2005)	31 janvier- 27mars 2005	2,1 % (127 600) (F) 0,6 % (14 000) (A) Total : 141 600	3,5 % (61 200)
Automne 2004	6 septembre- 31 octobre 2004	2,4 % (167 600) (F) 0,4 % (10 400) (A) Total : 178 000	3,1 % (50 800)

* Part (%) : Heures d'écoute d'une station exprimées en pourcentage du volume d'écoute de la radio pour un marché central donné.

** Ctrl (Portée du marché central) : Projection du nombre de différentes personnes d'un marché central qui ont écouté une station donnée pendant au moins un quart d'heure durant la semaine.

La réponse de la Société Radio-Canada à l'argument de la dérive d'Espace musique a été offerte par la première directrice d'Espace musique dans une lettre du 16 août 2007¹². Ainsi, madame Christiane Leblanc était d'avis que les griefs formulés à l'égard de la Société Radio-Canada n'étaient que de « vieux préjugés » et qu'« Espace-musique assum[ait] entièrement ses responsabilités envers les artistes québécois et canadiens, sans discrimination de genres musicaux. Dans l'ensemble, Radio-Canada continu[ait] de faire preuve de leadership et de jouer pleinement son rôle d'appui, de promotion et de développement du talent ». Une réponse additionnelle était offerte par le vice-président de Radio-Canada, monsieur Sylvain Lafrance, lors d'un lancement de la programmation d'Espace musique le 28 août 2007 dont le contenu démontrait une diminution additionnelle, comme cela a été évoqué plus haut, de la part de la musique classique sur les ondes d'Espace-musique et révélait, en dépit du nouveau slogan « Toutes les musiques, un seul espace », que la musique contemporaine n'a aucunement été réintégrée dans ce seul espace.

Lorsque l'on examine l'approche privilégiée par Espace-musique depuis sa création en septembre 2004, l'on est en droit de s'interroger sur la vocation réelle de cette chaîne de la radio publique canadienne. Qu'il s'agisse de l'élimination des émissions relatives à la culture et à la musique contemporaine, de l'absence de médiation musicale résultant d'instructions données aux artisans de la radio à programmer des pièces courtes et à faire des micros courts, on doit constater que cette approche en est une qui relève du divertissement plutôt que de la culture et ne saurait véritablement contribuer à la connaissance des œuvres musicales littéraires ainsi qu'aux débats d'idées.

Tout en rappelant que le combat pour un autre Espace-musique demeure légitime et mérite d'être poursuivi, le temps est maintenant venu d'envisager la création d'une radio culturelle et musicale publique du Québec et de militer en faveur d'un espace pour la culture dans une Radio-Québec.

II- La création d'une Radio-Québec et d'un espace pour la culture

¹² Christiane LEBLANC, « Espace-musique : de vieux préjugés », *La Presse*, 16 août 2007, p. A-18.

L'idée de créer une Radio-Québec culturelle et musicale que j'ai lancée le 14 août 2007 a reçu un accueil enthousiaste et de nombreuses personnes ont appuyé une telle idée, comme en font foi les nombreux commentaires que j'ai reçus à ce sujet¹³. Dans une lettre du 14 septembre 2007, le Conseil québécois de la musique appuyait également cette initiative en ces termes :

Dans cette optique, le Conseil québécois de la musique ne demanderait pas mieux que de voir le gouvernement du Québec retenir votre proposition de créer une nouvelle Radio-Québec, dont la mission serait de diffuser, sur l'ensemble du territoire, les oeuvres de nos compositeurs et de nos musiciens¹⁴.

En créant une Radio-Québec, l'État québécois reviendrait en quelque sorte aux sources et réaffirmerait la volonté qui avait été exprimée dès 1929¹⁵ et s'était traduite par la création en 1945 de l'Office de la radio du Québec en 1945¹⁶. L'existence de cet office ne s'est pourtant matérialisé que 23 ans plus tard lorsque le gouvernement de l'Union nationale décida de faire entrer en vigueur en 1968 la loi et de transformer en 1969 celui-ci en un Office de radio-télédiffusion du Québec¹⁷. Cet ORTQ, dont le service de radio-télédiffusion était dorénavant désigné comme « Radio-Québec », avait comme fonctions de préparer, pour des fins éducatives, des émissions de radiodiffusion et détenait le pouvoir d'ériger des stations ou d'acquérir, de gré à gré, ou par expropriation, toute station de radiodiffusion. D'ailleurs, les premières émissions produites par Radio-Québec furent de émissions de radio présentées dans le cadre d'une série intitulée *En montant la rivière* consacrée à l'histoire du Québec et diffusées par 42 stations à travers le Québec¹⁸. Ce sont toutefois les seules émissions de radio qu'a produites l'ORTQ qui est devenu en 1977 la Société de radio-télévision du Québec¹⁹ et à qui on a d'ailleurs songé de confier un mandat de radio éducative en 1978²⁰. En 1996, la Société de radio-télévision du Québec est transformée en une Société de télédiffusion du Québec en 1996 et toute référence à la radio et à la radiodiffusion disparaissant de la loi constitutive de la nouvelle Télé-Québec²¹.

¹³ Ces *Commentaires du public* (Sixième version- 21 septembre 2007) sont accessibles sur la page d'accueil de mon site électronique à l'adresse www.danielturp.org (rubrique Espace-musique).

¹⁴ Lettre de Régis Rousseau, président du Conseil québécois de la musique à Daniel Turp, en date du 14 septembre 2007 et publiée sous le titre « Un espace pour la musique », *Le Devoir*, 21 septembre 2007, p. A-8.

¹⁵ *Loi relative à la radiodiffusion en cette province*, Statuts du Canada (S.Q.), 19 Geo. V, c. 31, devenu Statuts refondus du Québec (S.R.Q.), 1941, c. 254.

¹⁶ *Loi autorisant la création d'un service provincial de radiodiffusion*, S.Q., 1945, chapitre 56. L'article 5 de cette loi révèle la vocation culturelle et musicale que l'on envisageait de conférer à la station d'émissions radiophoniques que l'on envisageait de créer puisqu'il y était prévu que le lieutenant-gouverneur en conseil puisse « retenir les services des artistes, conférenciers, orateurs, ou autres personnes qu'il juge à propos, afin de faire émettre des paroles ou de la musique ».

¹⁷ *Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec*, S. Q. 1969, c. 17.

¹⁸ Voir à ce sujet l'historique présentée sur le site de Télé-Québec à l'adresse <http://www.telequebec.tv/toutsurtelequebec/index.aspx?section=historique>.

¹⁹ Voir la *Loi modifiant la Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec*, Lois du Québec (L.Q.) 1977, c. 11, devenue Lois refondus du Québec (L.R.Q.), c. S-11.1.

²⁰ Voir à ce sujet GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Rapport de travail du Comité ministériel permanent du développement culturel sur le développement de Radio-Québec*, 25 avril 1978, p. 49-52. La recommandation n° 11 de ce rapport était ainsi formulée :

« Nous recommandons que le C.M.P.D.C. crée un groupe de travail, composé de fonctionnaires des ministères des communications, de l'Éducation, des Affaires culturelles, du Conseil exécutif et de Radio-Québec, avec le mandat de mener une étude sur l'opportunité de créer une radio éducative au Québec et de remettre ses recommandations au C.M.P.D.C. dans six mois. »

²¹ Voir la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec*, Lois du Québec (L.Q.) 1996, c. 20, devenue L.R.Q., c. S-12.01.

Tout en continuant de soutenir la télévision éducative et culturelle de qualité qu'est devenu Télé-Québec²², il s'agit dès lors de faire renaître Radio-Québec et de doter ainsi le Québec d'une radio publique qui offrira, comme le fait Télé-Québec, une programmation destinée à avoir, comme Télé-Québec, le mandat « de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise ». À cette fin, elle pourrait développer une programmation en enregistrant, captant et produisant un nombre significatif des concerts donnés par les orchestres et ensembles nationaux, régionaux et locaux du Québec, présentés par les conservatoires et facultés de musique et organisés dans le cadre des nombreux festivals de musique se déroulant sur l'ensemble du territoire du Québec. Radio-Québec devrait être également présente dans les événements et festivals de théâtre et de littérature et collaborer avec les institutions collégiales et universitaires évoluant dans ces domaines, comme il devra faire également une place aux autres arts de la scène et au septième art. Radio-Québec devrait être également un lieu de débats de société et devenir une tribune visant à éclairer les citoyens sur les enjeux écologiques, économiques, sociaux et culturels de la nation québécoise.

Radio-Québec devrait conférer une place à la musique et devenir un espace pour la médiation musicale. La musique n'est pas seulement un ordre de beauté, mais elle est aussi un marqueur social et mérite d'être présenté dans ses rapports avec la société, et notamment avec une société québécoise dont la musique est, et sera encore, un facteur d'identité.

J'ai proposé aux personnes qui avaient démontré un intérêt pour le projet de doter le Québec de sa propre radio publique de définir un projet susceptible de permettre au Québec d'apporter sa contribution à la diversité des expressions musicales et culturelles dans le monde. Des rencontres se sont déroulées à Montréal et à Québec depuis septembre 2007 avec des personnes issues du milieu culturel et musical de Montréal et de Québec. Un projet d'énoncé de mission, dont le texte est joint en annexe, a fait l'objet de discussions approfondies et a été approuvé lors d'une réunion tenue le 8 mars 2008 dans la capitale nationale. Un plan d'action a également fait l'objet d'un accord et sera annoncé le 9 mai prochain à Québec et Montréal par les animateurs du Mouvement Radio-Québec dont la responsabilité sera de mobiliser le milieu autour du projet de création de Radio-Québec et de convaincre les autorités politiques de mettre en œuvre un tel projet.

J'invite les gens du Québec à présenter leurs idées pour Radio-Québec²³ et à participer aux événements qui seront organisés dans les prochains mois par le Mouvement Radio-Québec dont l'objectif sera de concrétiser le projet de doter le Québec d'un espace radiophonique qui deviendra un authentique espace pour la culture²⁴.

²² Pour un examen de l'évolution de Télé-Québec, voir GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Priorité à l'écran-Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec*, 2005 dans lequel la question d'un service de radiodiffusion n'est aucunement évoqué.

²³ Des informations sur le projet de création de Radio-Québec sont disponibles à l'adresse <http://www.danielturp.org/radio-quebec> et toute personne intéressée à faire part de ses idées sur ce projet peut les transmettre par courriel à l'adresse dturp@assnat.qc.ca.

²⁴ Les notes de la présente allocution devraient être publiées, dans une version légèrement différente, dans le prochain numéro de la revue *Argument* (Vol. 10, n° 2- Printemps-Été 2008) (<http://www.revueargument.ca>).

ANNEXE

MOUVEMENT



UN ESPACE POUR LA CULTURE

ÉNONCÉ DE MISSION

Version définitive

Mars 2008

1) Radio Québec est un service public de radiodiffusion de langue française dont la mission est la promotion et l'approfondissement des arts, de la culture et des sciences sous leurs diverses formes et selon leurs multiples expressions. La musique représente une part importante de sa programmation; la parole et la réflexion y occupent une place de choix. Soucieuse de diffuser la musique et la culture qui ont résisté au temps, Radio-Québec est également à l'affût des courants émergents. Tournée vers l'avenir, elle favorise la création;

2) Radio-Québec s'adresse à un large public sans fonder son action sur les cotes d'écoute. Originalité, créativité, diversité et indépendance éditoriale représentent ses valeurs de base et sont affirmées comme principes indissociables de sa mission constitutive;

3) En sa qualité de diffuseur national et dans le respect de la diversité culturelle, Radio-Québec accorde une place significative au contenu québécois tout en assurant un accès aux diverses expressions culturelles provenant des autres pays du monde. Elle collabore à cette fin avec les autres radios publiques nationales et avec les organisations internationales de radiodiffusion.